



- d'assurer aux salariés du secteur l'application d'un statut de haut niveau,
- la création d'un organisme indépendant dédié à l'optimisation, écologique et énergétique, du traitement des déchets.

Pour gagner en efficacité, le service public que nous souhaitons exige la mise en place de nouvelles structures et d'orientations volontaristes, comme le suggère le Grenelle de l'environnement, afin de définir de façon cohérente les orientations à suivre en matière de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Il est important de créer un organisme national, avec délégation régionale, responsable de la politique ainsi définie, assisté par un observatoire national représentatif des acteurs politiques et industriels du secteur comme des citoyens.

De même il faut établir une nouvelle politique fiscale et de financement avec obligations de résultats pour favoriser la réalisation des objectifs en termes environnementaux, énergétiques et sociaux comme en terme de réduction des déchets à la source.



SPTE-RP
2-4 rue Ampère / Bât. Sextant
BP 114 - 93203 Saint-Denis Cedex
Tel: 01.43.69.73.89
Fax: 01.43.69.70.55
Email: sppte.rp@wanadoo.fr

Au regard des différentes appréciations portées dans nos propositions et après avoir consulté le dossier du maître d'ouvrage, nous sommes favorables au projet du centre Ivry-Paris XIII.

Ce projet respecte les fondements mêmes qui doivent prévaloir sur l'implantation d'un centre de valorisation organique et énergétique des ordures ménagères :

- proximité du centre de valorisation du gisement dont il assure le traitement et du réseau de chaleur de la CPCU;
- traitement multi-filière, avec intégration de la valorisation des fermentescibles, qui est le plus à même actuellement de répondre de façon cohérente à la problématique de la gestion des déchets ménagers. Le tout dans un cadre de préservation environnementale et sanitaire qui sont des conditions incontournables.
- garanties apportées par le SYCTOM en ce qui concerne sa volonté de maîtriser dans un cadre de service public le traitement des déchets de son territoire. Ce sujet mérite cependant d'être plus soutenu pour aboutir à des objectifs ambitieux comme nous le proposons.

Cependant nous attirons l'attention sur quelques points.

La capacité de traitement nous paraît être sous estimée. Si nous souhaitons tous une diminution des déchets à la source et une amélioration de la qualité du tri nous savons en la matière qu'il ne suffit pas d'annoncer un objectif pour qu'il se réalise. Preuve en est que le SYCTOM est déjà en déficit de capacités de traitement ce qui induit des transferts d'OM en centre d'enfouissements techniques. Solution la moins heureuse à tous points de vue.

C'est pour éviter de prolonger ces mises en décharges, et donc par prévention, que nous proposons que la capacité du futur centre de traitement puisse traiter les probables surplus tant que les objectifs de réduction effective de production de déchets ne seront pas atteints. Ce en augmentant à minima de 50 000 tonnes la capacité du futur centre de valorisation énergétique.

Le deuxième point qui nous paraît important est de mettre rapidement en place des observatoires publics, en lien avec le projet Ivry/Paris XIII, de nature à favoriser l'acceptabilité de tels projets. L'objectif étant de parvenir à la mise en œuvre d'une démocratie participative garante d'une transparence sur le sujet du traitement des OM comme des décisions à prendre en la matière.

Pour terminer nous estimons, en nous appuyant sur notre expérience, que des salariés disposant de garanties sociales fortes sont plus à même de pouvoir répondre aux missions de service public qui leur sont confiées. Ce sont des salariés qui ont de meilleures conditions de travail, des formations professionnelles régulières permettant d'assurer une exploitation des installations dans un contexte optimal de sécurité et de sûreté favorables au respect des normes environnementales.

Cahier d'acteur N°2

DÉBAT PUBLIC CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS D'IVRY/PARIS XIII

Syndicat du Personnel
de la Production et du Transport
d'Énergie de la Région Parisienne



Pour un traitement des déchets ménagers efficace écologiquement, économiquement et socialement

L'avenir du centre de traitement des déchets d'Ivry-sur-Seine/Paris XIII pose la question essentielle de quel traitement efficace des ordures ménagères ?

Ce sujet, qui est une véritable préoccupation, fait aujourd'hui l'objet de beaucoup d'interventions, plus ou moins pertinentes, en fonction des éléments pris en considération.

Premier constat, la production des déchets progresse irrémédiablement de l'ordre de 0,7 % à 1 % par an selon les zones d'habitat. La diminution de la quantité à traiter n'est donc pas vraiment d'actualité, malgré les moyens mis en œuvre et les volontés affichées, même si une tendance à la stabilisation serait en cours selon quelques indicateurs (ADEME-IFEN) mais sûrement due aux conséquences de la crise.

Se pose donc avec toujours plus d'acuité, la façon dont on va éliminer

les ordures ménagères en tenant compte des réglementations en vigueur.

Des moyens de traitement diversifiés

Il faut avoir à l'esprit qu'à ce jour il n'existe pas de processus de transformation qui garantisse aucune émission de polluants.

Cette réalité doit conduire à privilégier la rationalité en s'encadrant d'une volonté d'efficacité répondant de la meilleure façon possible

Contribution du Syndicat du Personnel de la Production et du Transport d'Énergie de la Région Parisienne et de la Fédération Nationale des Mines et de l'Énergie sur le projet de traitement des déchets ménagers d'Ivry-sur-Seine/Paris XIII.



SPPTE-RP
2-4 rue Ampère / Bât. Sextant
BP 114 - 93203 Saint-Denis Cedex
Tel: 01.43.69.73.89
Fax: 01.43.69.70.55
Email: sppte.rp@wanadoo.fr

dans le cadre
du **débat public**
Centre de traitement
des déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII



aux légitimes préoccupations environnementales et sanitaires comme sociétales.

Partant de ce constat, il est clair qu'aucun procédé ne répond à lui seul de façon idéale et définitive à la problématique.

Cependant, divers modes de traitement, comme proposés dans l'avenir sur le site d'Ivry et dès lors qu'ils sont complémentaires, peuvent permettre de tendre vers des projets intégrés cohérents permettant de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre tout en favorisant la diminution de l'utilisation de combustible fossile au profit d'énergie renouvelable.

Les déchets sources d'énergie renouvelable

Il en est ainsi du recyclage, de la méthanisation et de l'incinération.

La mise en décharge, fait courir de graves risques environnementaux, échappement de méthane qui est 20 fois plus nocif que le CO₂ pour l'effet de serre et persistance de la durée de vie des déchets, d'autant qu'elle ne s'accompagne pas d'une valorisation énergétique dans la plupart des cas.

C'est ce dernier point, important dans une période de raréfaction des combustibles fossiles, qui nous conduit d'ailleurs à favoriser la complémentarité de modes de

traitement qui permettent de récupérer des « tonnes équivalent pétrole » permettant de se chauffer et de produire de l'électricité ou de recycler pour économiser ainsi de l'énergie.

Nous considérons que la valorisation énergétique des ordures ménagères est une énergie renouvelable au même titre que l'hydraulique, le solaire ou l'éolien et qu'elle contribue à la diminution des gaz à effet de serre.

À titre d'information, l'énergie produite par les incinérateurs en France a permis d'économiser plus d'un million de tonnes de pétrole pour 2008 sans production de méthane tout en limitant les émissions de CO₂ nocives puisque le dioxyde de Carbone issu de la biomasse ne contribue pas à l'effet de serre.

Concernant les autres aspects environnementaux, les nouveaux équipements de traitement des fumées mis en place pour toutes les unités en service ont permis de diviser par 100 les émissions de dioxines (seuil de 0,1 ng/m³, soit 1 dixième de milliardième de gramme par mètre cube de fumées) pour atteindre aujourd'hui 10 g pour l'ensemble des 123 incinérateurs français en fonction.



Effets des incinérateurs sur la santé: des théories controversées

Nous savons que la question des dioxines alimente de nombreux débats concernant les risques pour la santé.

N'étant pas des experts médicaux ni scientifiques, nous nous en tiendrons aux rapports d'études d'impact sanitaire qui ont été produits dans ce domaine (INVS,...).

Les conclusions émanant de ces études montrent qu'il est à ce jour impossible de prouver une incidence directe, sauf exceptions nuancées liées à des seuils d'émission anormalement élevés durant de longues périodes et sur des installations mal contrôlées, entre les émissions de dioxines des incinérateurs aux normes et l'apparition de cancers ou dérèglements hormonaux dans les populations vivant à leur proximité.

Nous resterons donc factuels et n'incriminerons pas les incinérateurs aux normes en ce domaine notamment du fait que la très grande majorité des dioxines est produite à partir d'événements naturels (feux de forêts, feux domestiques, feux sauvages de déchets, etc.).



L'arrêt de l'incinération serait inapproprié dans le contexte actuel

Nous estimons que l'arrêt des incinérateurs, voire un moratoire sur les nouvelles installations comme celle d'Ivry, serait une mesure inappropriée qui ne ferait qu'aggraver la problématique du traitement des déchets ménagers.

En effet, ne nous leurrions pas. L'arrêt des incinérateurs n'est pas synonyme de la mise en œuvre systématique et immédiate de nouveaux moyens de substitution de traitement comme d'une diminution de la production des déchets notamment des emballages. Ce secteur d'activité ayant un impact économique et industriel important, il suscite en effet certaines résistances...

Au-delà de ce plébiscite en faveur de la mise en œuvre de moyens complémentaires de traitement des déchets nous souhaitons aussi attirer l'attention sur les aspects de coûts de traitement et de conditions de travail des salariés du secteur.

Aspects économiques et sociaux liés au traitement des ordures ménagères

En termes de coûts du traitement des ordures ménagères, il existe une grande disparité territoriale. Elle bloque tout développement de projets répondant aux réels besoins conduisant même jusqu'à l'élaboration de plans départementaux irrationnels qui sont impossibles à mettre en place.

Nous dénonçons aussi les conditions de travail précaires de la grande majorité des salariés évoluant dans les métiers du traitement des ordures ménagères.

Des exemples d'entreprise ayant fait le choix de garanties collectives fortes démontrent qu'elles ne représentent pas un coût mais bien un investissement pour l'avenir puisque la croissance du chiffre d'affaires et du périmètre de ces sociétés ne cesse de progresser.

Le morcellement économique et social de la branche du traitement et de la valorisation des déchets contribue à une inefficacité écolo-

gique. Seule une mise en synergie des atouts qui sont dispersés dans ce secteur permettrait de gagner en cohérence et d'en améliorer la gestion.

Des propositions alternatives existent

Nous considérons que les diverses problématiques que nous avons soulevées précédemment peuvent être réglées efficacement par la création d'un véritable service public du traitement et de la valorisation des ordures ménagères.

Ce nouveau service public doit être intégré dans un pôle public de l'Énergie financé exclusivement par des fonds publics devant permettre :

- d'assurer aux communes et à la population un service public de qualité respectant l'environnement,
- de facturer aux communes, quelle que soit leur taille, une péréquation tarifaire tout en permettant d'assurer l'équilibre des comptes des exploitants,
- de favoriser la mise en place de réseaux prêts à accueillir l'énergie renouvelable sous toutes ses formes,